



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
18/02/2020

Dossier complet le :  
25/02/2020

N° d'enregistrement :  
F01120P0025

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une promenade bleue sur le territoire d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom CHEVALLIER

Prénom NICOLAS

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental des Hauts de Seine

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PATRICK DEVEDJIAN

RCS / SIRET

2 2 9 2 0 0 5 0 6 0 0 1 5 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	Réalisation d'une promenade flottante en Seine de 3,5m de large sur un linéaire de 800m (rubrique IOTA n°3.1.2.0 : (A)) / Stabilisation du pied de berge sur une longueur supérieure à 200m (rubrique IOTA n°3.1.4.0 : (A)) / Enjeux qualifiés de faible à moyen concernant les frayères (étude de 2018 annexée). Le projet a pour objectif de créer 1200m <sup>2</sup> de frayères. (rubrique IOTA n°3.1.5.0 : (D))
9 b)	Maintien de la cale de mise à l'eau existante et adaptation des appontements existants au projet

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé entre le pont de Clichy et le pont d'Asnières, sur la commune d'Asnières-sur-Seine (92), le projet d'aménagement consiste en la renaturation des berges de Seine, la requalification paysagère de leurs abords et la revalorisation des cheminements piétons. Cela se traduit par : (1) Démolition de perrés maçonnés et plus particulièrement d'une estacade en béton, le recépage de palplanches et des poutres de couronnement (2) Stabilisation du pied de berge à l'aide d'enrochements, de techniques de génie végétal et ponctuellement mise en place de palplanches (pour stabilisation des mini-solariums en séquence B) (3) Réalisation d'une promenade flottante en Seine de 3,5m de large sur un linéaire de 800m fixée sur pieux de guidage (PHEC +50cm). Ces pieux seront espacés de 10 m et auront un diamètre d'environ 800mm. Quatre principaux points d'accroches permettront de la relier aux berges (incluant un belvédère et une terrasse suspendue) (4) Création d'une promenade en encorbellement à mi-talus sur la séquence A. Renaturation des berges sur la séquence B, le projet ayant comme objectif de créer 1200m<sup>2</sup> de frayères (végétation lithophile). Requalification paysagère du cheminement en berge sur la séquence C (5) Mise en place de jardins flottants en bordure de pontons (6) Création de vastes zones de renaturation de type zones humides et zone de frayère, assimilable à des zones d'expansion de crue (7) Traitement paysager des abords du Parc destiné à harmoniser la transition paysagère entre les berges et le Parc et proposer une cohérence d'ensemble.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement de la promenade bleue sur le territoire d'Asnières-sur-Seine s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges, adopté en février 2006 par le Département des Hauts-de-Seine, qui repose sur 4 axes à savoir : (1) rendre la Seine aux habitants (2) faire de la Seine un vecteur d'identité et d'attractivité, (3) mobiliser les énergies et les moyens pour construire un projet commun (4) s'inscrire dans une dynamique de développement durable.

Ce projet qui s'étend sur un linéaire de 800 mètres environ entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy devra donc permettre de créer un trait d'union entre le port Bas et le port Van Gogh. Les nouvelles perspectives d'évolution de ces deux ports tendent en effet à justifier le besoin de repenser, à moyen terme, les berges le long du parc Robinson et de créer une promenade agréable au bord de l'eau. Ce projet vise donc à : (1) ouvrir la ville sur le fleuve et reconnecter le fleuve à la ville en supprimant les limites franches actuelles (démolition des berges minéralisées et de l'estacade béton) (2) Pérenniser et valoriser les berges et leurs accès (3) Aménager une promenade continue libre de tout obstacle et ouverte aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, (4) Créer des zones de renaturation de type zones humides et zones de fraysère (5) Sensibiliser le public sur le biotope des ripisylves et préserver ces nouveaux espaces de biodiversité en déportant le cheminement piéton sur le fleuve.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux nécessaires pour le projet d'aménagement visé sont les suivants :

- Travaux de démolition des structures béton actuelles (estacade séquence A, poutre de couronnement et recépage de palplanches, margelles et cheminements béton)
- Travaux de génie civil en Seine et en berge : battage de pieux de guidage et de duc d'albe d'amarrage/acostage de bateaux en Seine, mise en place d'une promenade flottante en Seine, construction d'une promenade en encorbellement, construction de pontons belvédères, mise en place de murs de soutènement.
- Stabilisation de pied de berge et d'ouvrages : enrochements en pied de berge, palplanches pour stabilisation des mini-solariums
- Revégétalisation et remodelage des berges : retalutage de berge, aménagements paysagers, plantations
- Renaturation du site : création de plages d'hélophytes et hydrophytes, jardins flottants, plantations.

Les travaux devraient démarrer au troisième trimestre 2022 pour une durée de 18 mois.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement permettra de :

- Mettre en relation les deux ports (Port Van Gogh et Port Bas)
- Créer un cheminement entre le port bas et l'entrée du parc tout en préservant les accès et usages liés aux embarcations commerciales et aux bateaux logements
- Repenser le parc sur le plan paysager en redessinant le front fluvial au profit des ripisylves
- Requalifier le « solarium » (au cœur du parc) pour une insertion paysagère du fleuve plus naturelle
- Remettre en état le quai et ses placettes le long du cimetière des chiens en cohérence avec le projet paysager d'ensemble

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'environnement :

- Évaluation environnementale : examen au cas par cas au titre de la catégorie 10
- Loi sur l'Eau : autorisation à minima au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.4.0 ; régime de déclaration vis à vis des rubriques 3.3.1.0 et 3.1.5.0 ; (2.1.5.0, 3.1.1.0, 3.2.2.0, 3.2.6.0 visées mais pas concernées)
- Demande éventuelle de dérogation espèces protégées (reptiles, oiseaux, chiroptères) Toutefois, il est prévu dans le projet de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures nécessaires pour supprimer les impacts résiduels du projet sur ces espèces.

Code de l'urbanisme : Déclaration préalable à minima (échanges prévus avec l'ABF sur les autorisations nécessaires au titre du Code de l'urbanisme)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie zone de travaux	8000 m <sup>2</sup>
Dimensions promenade flottante	800 m de long sur 3,5m de large
Démolition de cheminement béton	800 m <sup>3</sup>
Démolition de l'estacade	130 m <sup>3</sup>
Recépage de palplanches et démolition de la poutre de couronnement	320 m
Construction de 2 pontons belvédère en Seine	
Murs de soutènement	420m
Renaturation de berge	2500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune d'Asnières-sur-Seine  
Berges de Seine situées entre le pont  
d'Asnières et le pont de Clichy, le  
long du parc du Robinson

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2 ° 1 7 ' 2 2 " 96E Lat. 4 8 ° 5 4 ' 2 0 " 77N

Point d'arrivée :

Long. 0 2 ° 1 7 ' 5 3 " 79E Lat. 4 8 ° 5 4 ' 3 6 " 08N

Communes traversées :

Asnières-sur-Seine

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
Indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Église Sainte-Geneviève, rue du Cardinal-Verdier, 92600 Asnières</li> <li>- Château, 89 rue du Château, 92600 Asnières</li> <li>- Immeuble, 53-55 rue Maurice Bokanowski, 92600 Asnières</li> </ul>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la cartographie de la DRIEE, le projet est située en zone humide de classe 3 (zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence de zone humide qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser)</p> <p>Des sondages pédologiques et étude flore vont être réalisés prochainement pour confirmer l'absence de zone humide.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à un PPRN inondation qui a été approuvé le 09/01/2004, et révisé le 07/07/2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué n'est recensé sur la base de données BASOL BASIAS. Des premiers relevés, réalisés en 2017, révèlent néanmoins des traces de pollution. Ces premiers résultats restent à confirmer par des analyses de sol complémentaires au droit des zones de déblais, qui seront réalisées courant 2020.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de répartition des eaux souterraines de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet recoupe le site inscrit : Cimetière des chiens et parc de l'Île Robinson
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 4.5 km au Nord (Sites de Seine Saint Denis, FR1112013)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 1,6 km à l'ouest (Parc du château de Bécon)

**4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement de la ressource Le projet prévoit le prélèvement d'eau de Seine pour alimentation d'un bassin d'eau. Cette eau sera ensuite directement restituée à la Seine (cascade d'eau).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évacuation des matériaux issus des travaux de reprofilage de berges et de remodelage du Solarium (6900 m3 de déblais)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'enrochements pour la stabilisation du pied de berge (400m3 environ - matériaux d'apport) et mise en place d'une couche de terre végétale (1500 m3 environ - matériaux d'apport)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude présente une assez faible valeur écologique (habitats anthropiques ou dégradés, contexte très urbanisé, espèces communes, site surfréquenté et de petite taille). Il est toutefois fréquenté par quelques espèces animales communes et il présente un enjeu fort au niveau de la végétation aquatique de la Seine. Plusieurs espèces protégées ont été identifiées dont 1 espèce de reptile (lézard des murailles), 5 espèces de chauves-souris (La Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Noctule de Leisler, Noctule commune) et 28 espèces d'oiseaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Asnières est concernée par le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic pouvant être engendré en phase travaux (transport des déblais excédentaires) ne sera pas de nature à modifier le trafic déjà très dense sur les axes routiers à proximité de la zone de travaux (RD7 notamment).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux pourront être à l'origine d'une légère élévation du niveau sonore ambiant (travaux de génie civil). Toutefois, le projet est éloigné des zones d'habitation et de bureaux et le projet est situé dans un contexte où le niveau sonore est déjà élevé (RD7 et axes routiers de catégorie 2 à 3, c'est à dire axes routiers dont le niveau sonore dépasse 68 dB(A) (Lden).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront susceptibles d'émettre des vibrations lors de la réalisation des travaux de battage des ducs d'albes et de fichage des pieux d'ancrage de la promenade.</p> <p>Toutefois, le projet est éloigné des zones d'habitation et de bureaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement vise également à mettre en valeur et sécuriser la promenade bleue la nuit.</p> <p>L'éclairage de la promenade flottante se fera au niveau de la main courante et au niveau des pieux de guidage ou mâts installés sur la promenade. Les lumières pourront être de différentes couleurs, et dirigées vers le ponton (vers le bas)</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des travaux de génie civil seront réalisés (mur de soutènement, parois berlinoises, etc.).</p> <p>Toutefois les eaux de process seront récupérées dans des bacs étanches et évacuées vers les sites de traitement adéquats.</p> <p>Aucun rejet liquide en Seine et vers le milieu naturel, issu des travaux, ne sera réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des travaux de génie civil seront réalisés (mur de soutènement, parois berlinoises, etc.).</p> <p>Toutefois les eaux de process seront récupérées dans des bacs étanches et évacuées vers les sites de traitement adéquats.</p> <p>Aucun rejet d'effluent en Seine et vers le milieu naturel ne sera réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de la Promenade bleue entre Asnières-sur-Seine et Clichy va nécessiter la démolition de l'estacade, du cheminement/margelle béton en pied de berge et des différents éléments structurants actuels (escaliers, garde corps, ossatures métalliques...).</p> <p>Tous ces déchets de chantiers seront évacués vers des centres de traitement adaptés, aucun stockage définitif ne sera réalisé sur le site.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de trois périmètres de protection de monument historiques. L'avis de l'ABF sera demandé avant de réaliser les travaux. Le projet est toutefois assez éloigné et hors du champs de visibilité des monuments historiques concernés (monuments au delà de l'axe routier RD7, dans le centre d'Asnières-sur-Seine). Le site présente peu d'intérêt pour les vestiges archéologiques. En effet, le site a été créé en 1970 suite à de gros travaux de remblai entre les anciennes îles du Ravageur et île Robinson. Aucun vestige archéologique n'est donc susceptible de s'y trouver.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la promenade bleue sur le territoire d'Asnières-sur-Seine s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Ainsi l'aménagement propose d'améliorer les conditions d'accès aux Bords de Seine: créer un cheminement entre le port bas et l'entrée du parc tout en préservant les accès et usages liés aux embarcations commerciales et aux bateaux logements, rénover les accès donnant sur l'esplanade, remettre en état le quai et ses placettes le long du cimetière des chiens.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures qui seront mises en place sont les suivantes:

- Afin d'éviter la destruction des nids ou le dérangement en période de nidification, les travaux débiteront hors saison de reproduction des oiseaux, soit entre septembre et mi-mars. Les opérations de défrichage ou d'abattage, si elles sont prévues durant cette période, permettront d'éviter l'installation des oiseaux;
- Balisage des secteurs d'intérêt botanique avant le début des travaux;
- Le déplacement des habitats du lézard des murailles sera réalisé, avant les travaux, en fin d'été.
- La création d'un milieu de substitution exploité par le lézard des Murailles sera effectuée;
- L'installation de sites de pontes pour les reptiles sera faite;
- Les entreprises attributaires des travaux seront responsables du tri et de l'évacuation des déchets et emballages générés par le chantier, aucun stockage définitif ne sera réalisé sur site; des barrages flottants seront implantés autour des zones de travail en Seine, ils permettront de récupérer les déchets flottants qui seront ensuite collectés puis traités dans les conditions adéquates;
- Un suivi environnemental continu sera maintenu pendant toute la durée des travaux. Il permettra notamment de faire le suivi des espèces à enjeu et protégées et leurs habitats, le suivi de la zone humide si avérée, le suivi des milieux aquatiques; et l'inspection des arbres avant toute coupe, pour vérifier la présence éventuelle de chiroptères.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Le projet aura surtout un impact sur les milieux aquatiques, impacts qui seront décrits dans le dossier d'autorisation Loi sur l'eau. Ce dossier présente notamment l'ensemble des enjeux liés à ces milieux aquatiques et les mesures associées. Sont notamment décrites les incidences sur le risque inondation et les incidences sur la qualité des eaux de surfaces.

Les mesures d'évitement et de réduction envers les espèces protégées seront mises en place de manière à ce que, une fois mises en œuvre, les impacts résiduels du projet sur ces espèces soient très faibles, voire quasi nulles (cf 6.4).

Les incidences sur le paysage seront décrites dans les documents propres aux procédures du Code de l'urbanisme.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Etude hydraulique et Etat initial de l'environnement -Support de présentation de l'Avant Projet intermédiaire et plans AVP -Etude Faune Flore

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à NANTERRE

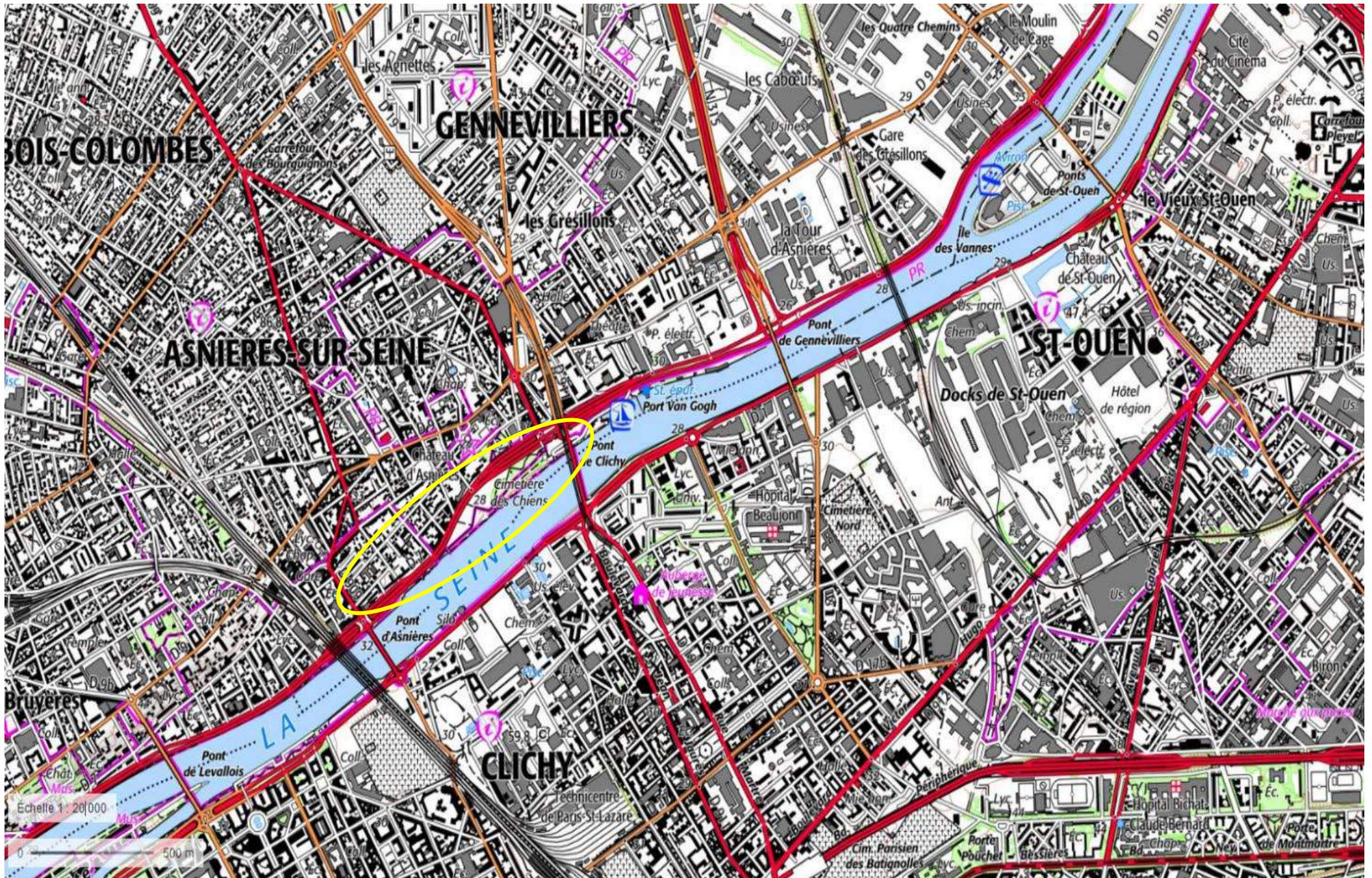
le,

11 FEV. 2020

Signature

  
**Anne Rieth De Jonghe**  
Directrice de l'eau





PLAN DE LOCALISATION AU 1/20 000

ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE  
(date des photos: JUILLET 2018 et MARS 2019)



**DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**  
PÔLE ATTRACTIVITÉ, CULTURE ET TERRITOIRE -  
DIRECTION DE L'EAU

**Maîtrise d'œuvre Aménagement Promenade bleue sur  
Asnières entre les Ponts d'Asnières et de Clichy**

---

## **PHASE 1**

ETUDES PRELIMINAIRES /DIAGNOSTIC

V2\_Juillet 2019

---

**Egis Eau - Mandataire**  
Atelier Villes & Paysages - Cotraitant





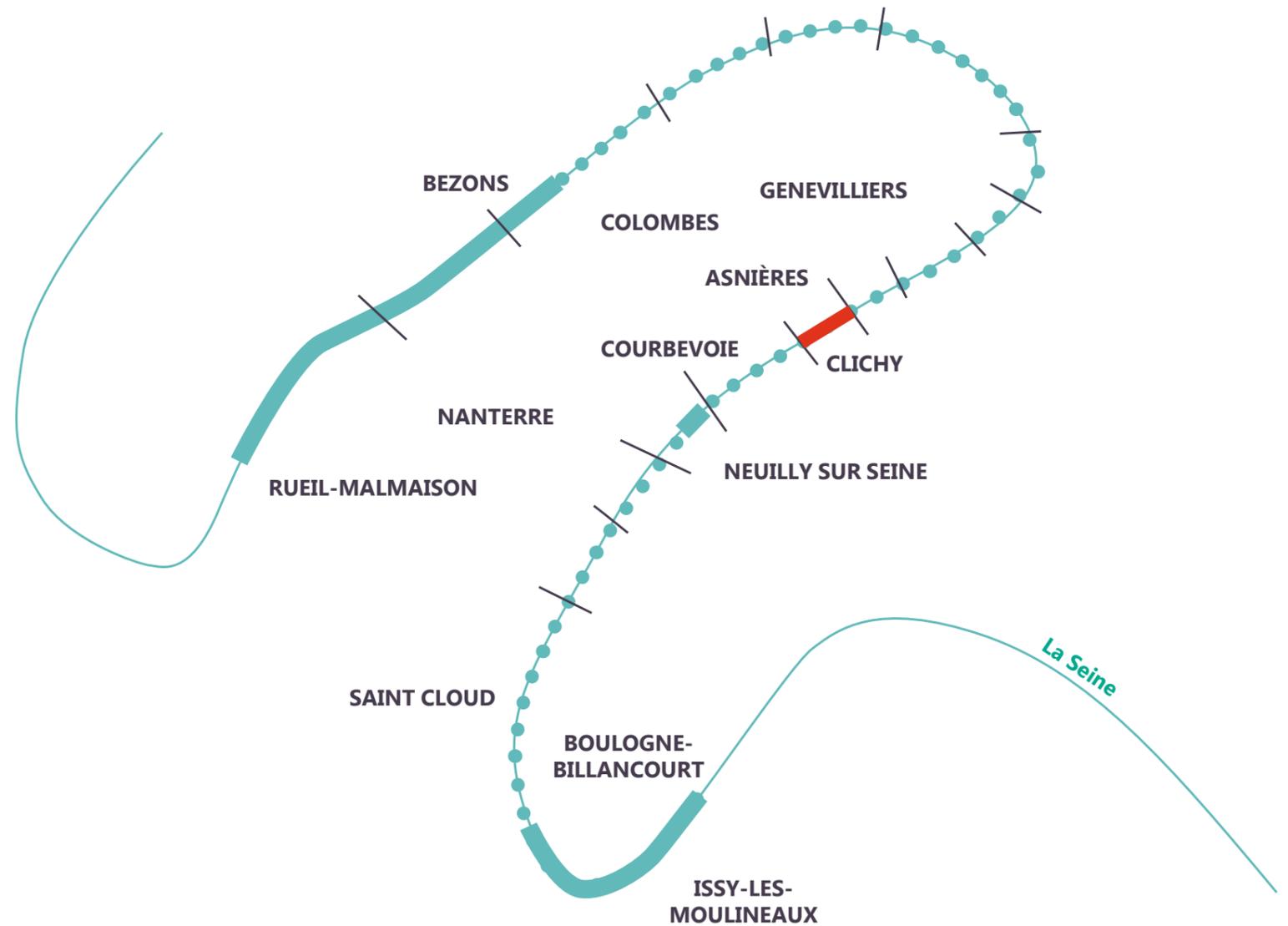
## UN CADRE PAYSAGER REMARQUABLE DANS LES BOUCLES DE LA SEINE

A la limite entre berges urbaines et berges naturelles, Asnières a un potentiel paysager très riche. Les berges ne subissent pas la même pression d'usages qu'en plein Paris et permettent ainsi d'offrir un cadre naturel préservé, tout en permettant aux usagers d'investir les lieux.



> Des berges insérées dans un cadre paysager remarquable, au pied de la Défense

Les berges d'Asnières s'inscrivent dans le **projet de Promenade Bleue** qui couvre tout le linéaire des berges de la Seine dans le département des Hauts de Seine, soit **39km** au total.



> Les berges d'Asnières, au coeur de projet de promenade bleue

- Tronçon déjà réalisé
- Projet de promenade bleue au sein du département
- Berges d'Asnières - site d'étude

# DES LIENS VISUELS ÉVIDENTS

DEPUIS LES PONTS SUR LE SITE

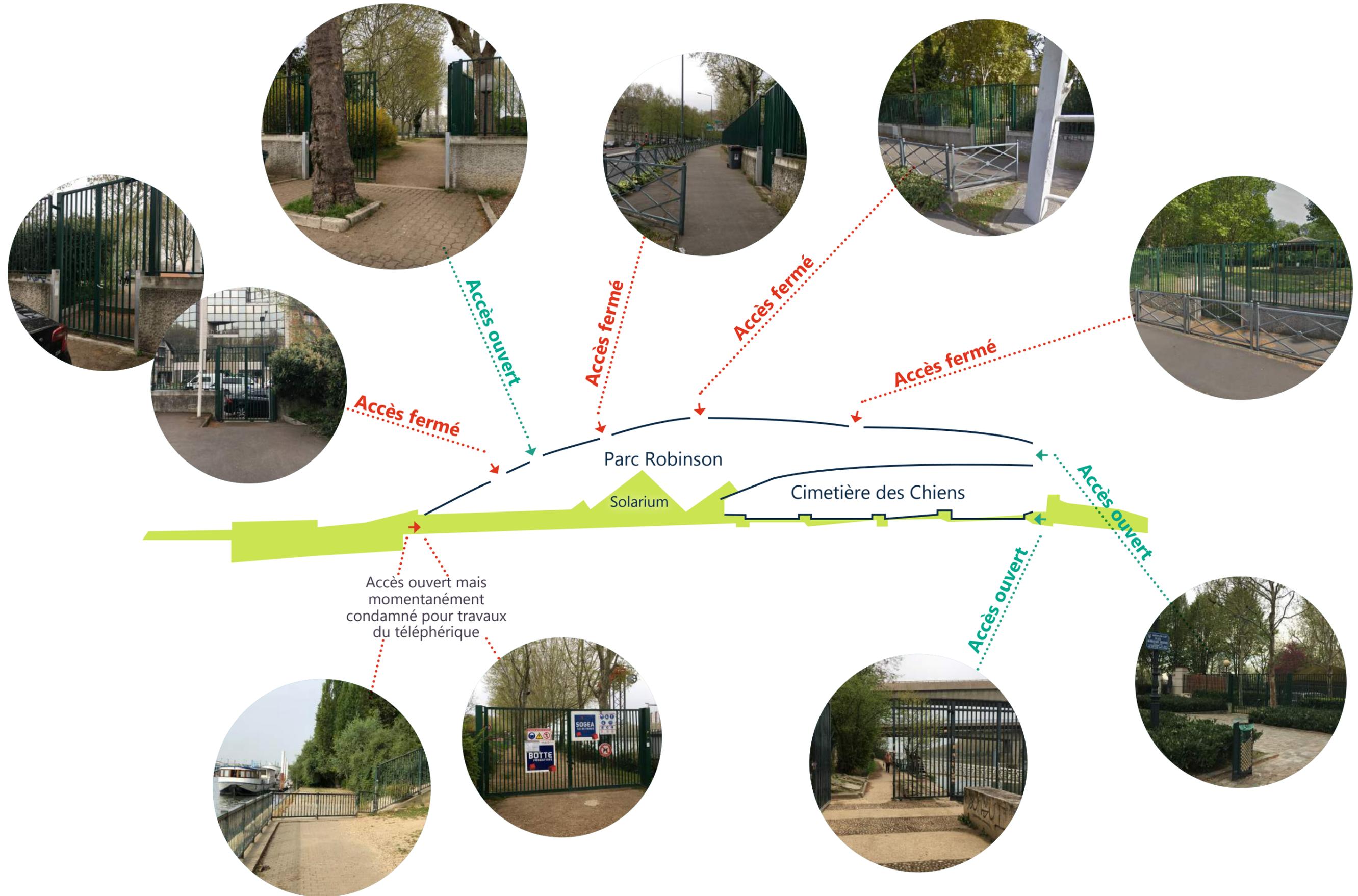


DEPUIS LA RIVE DROITE ET LA SEINE SUR LE SITE



DEPUIS LE SITE, SUR LA RIVE DROITE : PROJET DES QUAIS DE CLICHY





## DES CIRCULATIONS PEU NATURELLES



# DIAGNOSTIC PAR SEQUENCE

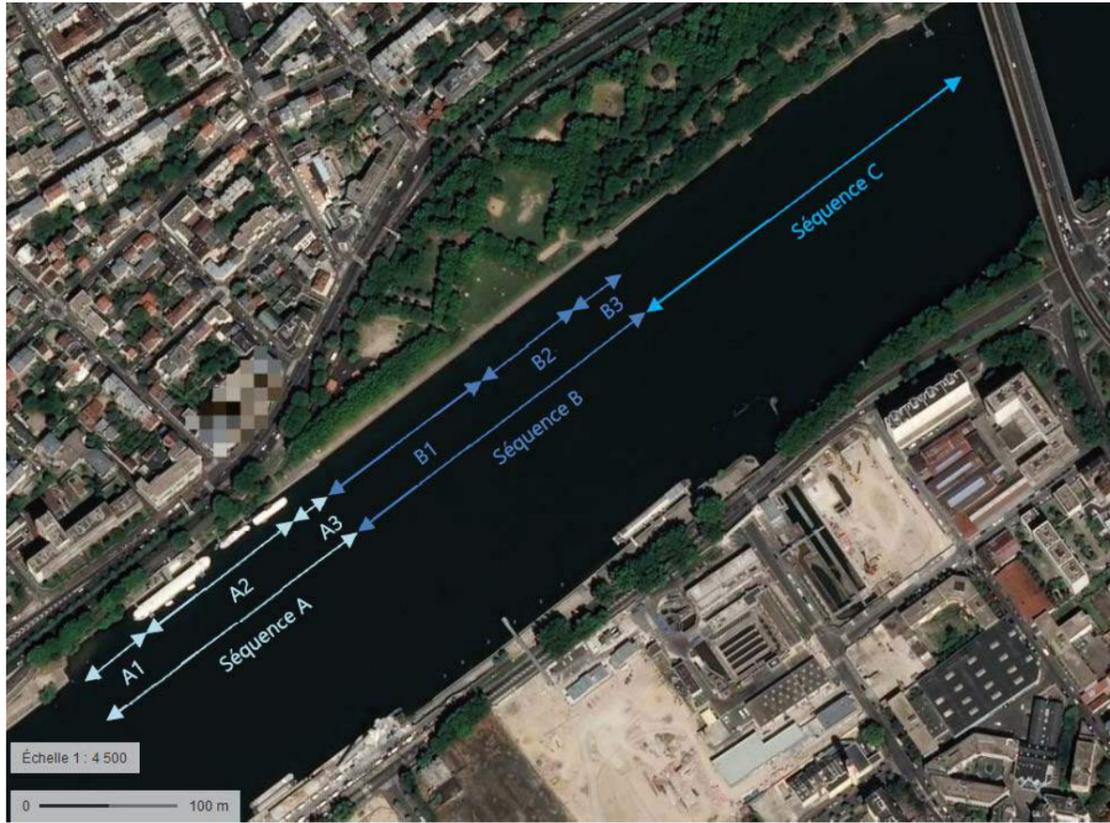


FIGURE 1 : DECOUPAGE DES SEQUENCES EN TRONCONS

- **Séquence A**

Tronçon A1 : de la limite amont à l'estacade



Perré rénové

FIGURE 2 : TRONÇON A1



Fissure, pierres manquante et développement de végétation dans le perré

Tronçon A2 : estacade et péniches



FIGURE 3 - TRONÇON A2 (ESTACADE)



FIGURE 4 : PASSERELLES D'ACCES AUX BATEAUX LOGEMENTS



FIGURE 5 - TRONÇON A2 (BATEAUX LOGEMENTS)



Tronçon A3 : raccordement à la promenade basse béton



Début du cheminement béton en pied de berge  
**FIGURE 6 - TRONÇON A3**

Emplacement temporaire du téléphérique

- **Séquence B**

Tronçon B1 : le long de l'allée de platane



Vue générale du tronçon B1  
**FIGURE 7- TRONÇON B1**

Affaissement de talus

Tronçon B2 : le solarium



**FIGURE 8 - TRONÇON B2**

Tronçon B3 : raccordement à la séquence C



**FIGURE 9 - TRONÇON B3**

- Séquence C



Ossature métallique sur placette



Massif béton



Muret béton



Garde-corps métallique



Structure de pied de berge

FIGURE 10 : SEQUENCE C

ANNEXE 4 : Plans Projet



**DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**  
PÔLE ATTRACTIVITÉ, CULTURE ET TERRITOIRE -  
DIRECTION DE L'EAU

**Maîtrise d'œuvre Aménagement Promenade bleue sur  
Asnières entre les Ponts d'Asnières et de Clichy**

---

**PHASE 2**

AVP

Novembre 2019\_V1

---

**Egis Eau - Mandataire**  
Atelier Villes & Paysages - Cotraitant



# 1. UN PROJET DE BERGE À BERGE ...



0 25 50 100

## ... DÉCOMPOSÉ EN TROIS SÉQUENCES



### SEQUENCE A : LA BERGE ACTIVE

Lien avec le projet de guinguette  
Promenade en miroir avec les quais  
Cheminement rythmé, vivant  
Zone tampon entre les quais et la promenade  
Promenade fixe en hauteur ou flottante

### SEQUENCE B : LA BERGE PAYSAGE

Caractère insulaire  
Limites de berges repoussées et naturelles  
Zone tampon entre le solarium et la promenade  
Intégration du solarium dans la promenade  
Ouverture vers la Seine  
Promenade flottante, à hauteur d'eau, pas d'obstacle visuel depuis le solarium

### SEQUENCE C : LA BERGE PROMENADE

Mise en scène de la Seine  
Zone tampon entre le quai et la promenade  
Le parc est étendu jusque sur l'eau  
Transition avec le pont de Clichy au niveau de l'entrée du cimetière des chiens



SÉQUENCE A      SÉQUENCE B

01 LES ACCÈS AUX BATEAUX

03 LE GRAND BELVEDÈRE

02 LES JARDINS D'EAU

04 LES BERGES RENATURÉES

05 PETIT BELVÈDÈRE



SÉQUENCE B

SÉQUENCE C

06 SOLARIUM

08 PETIT BELVÈDÈRE

10 ACCROCHE SÉQUENCE B/C

12 JARDINS ET PROMENADE FLOTTANTS

07 MINI SOLARIUM ET JARDINS D'EAU

09 BASSIN ET MUR EN CASCADE

11 PROMENADE HAUTE

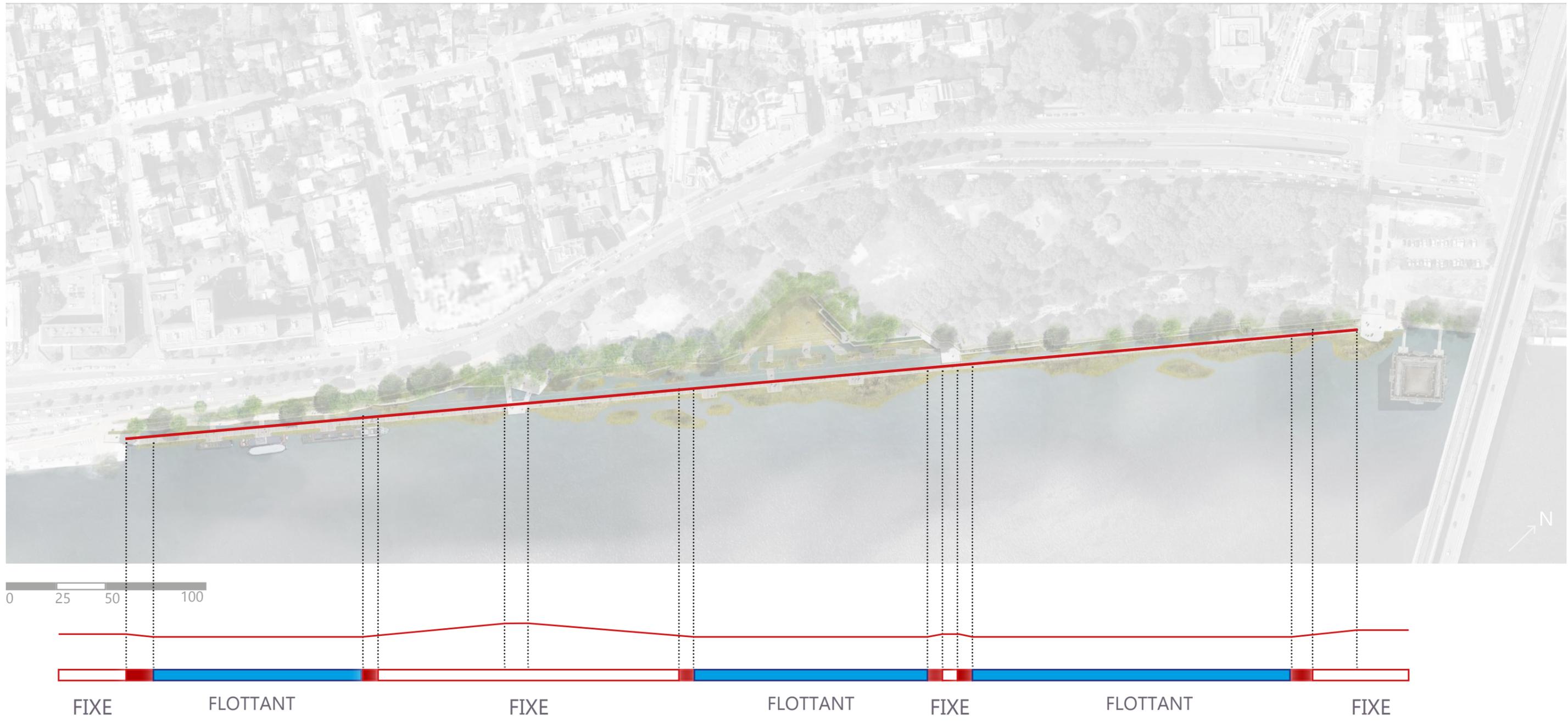
13 BELVÈDÈRE ANCIEN PONT DE CLICHY

## AXE ET CONSTRUCTION DU DESSIN



- FIXE
- FLOTTANT
- ARTICULATION

## SÉQUENCES FIXES ET FLOTTANTES



# PLAN MASSE ET PROFIL EN LONG



Séquence A

Séquence B

Séquence C



## Séquence A



Quai de mise à l'eau

Accès aux bateaux privés

Début de la rampe vers le belvédère

Belvédère



## Séquence B



Fin de la rampe

Murs de soutènement et talus

Solarium

Belvédère  
donnant sur le  
solarium

Murs de  
soutènement et  
cascades



## Séquence C

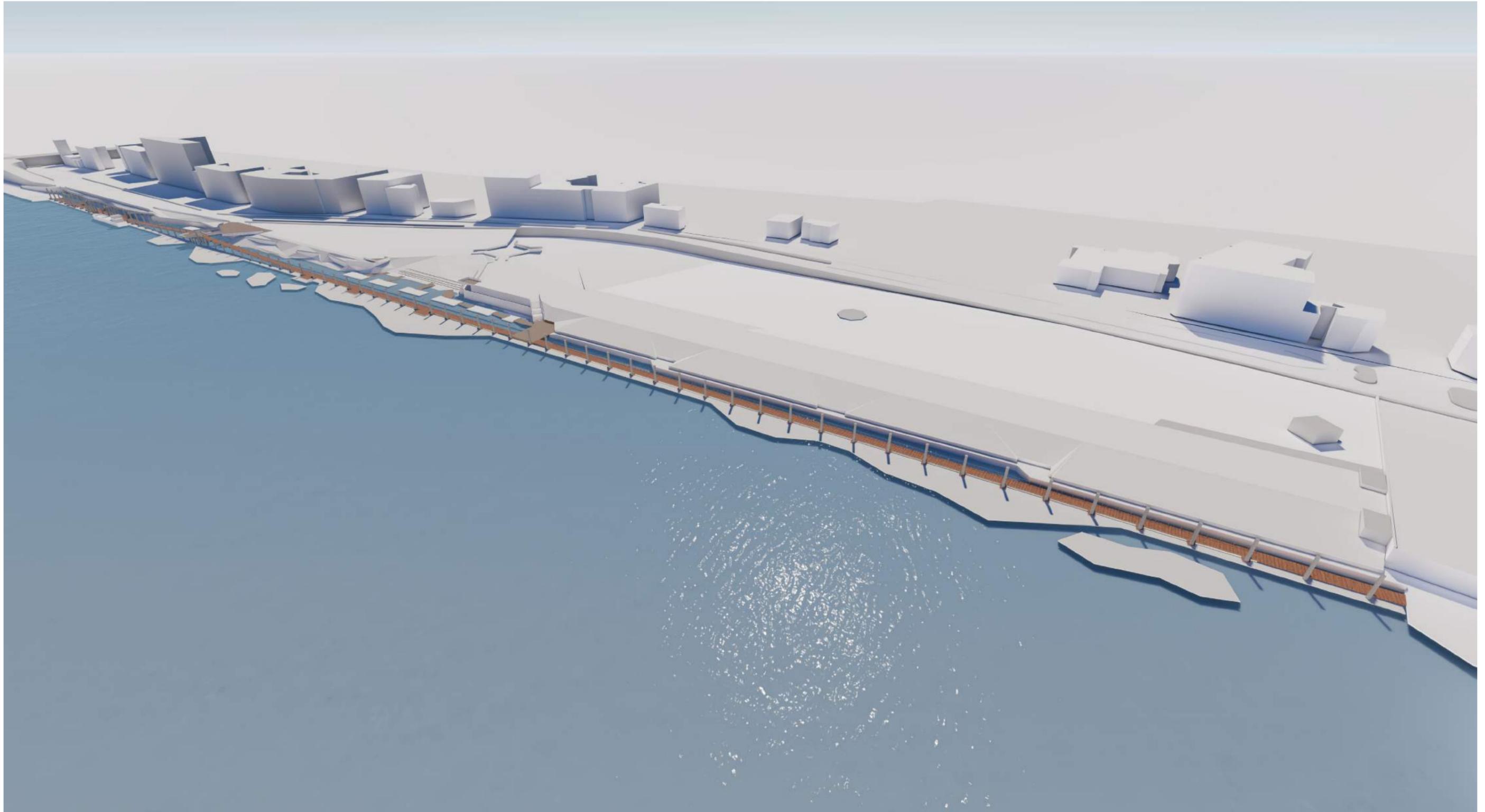


Escaliers

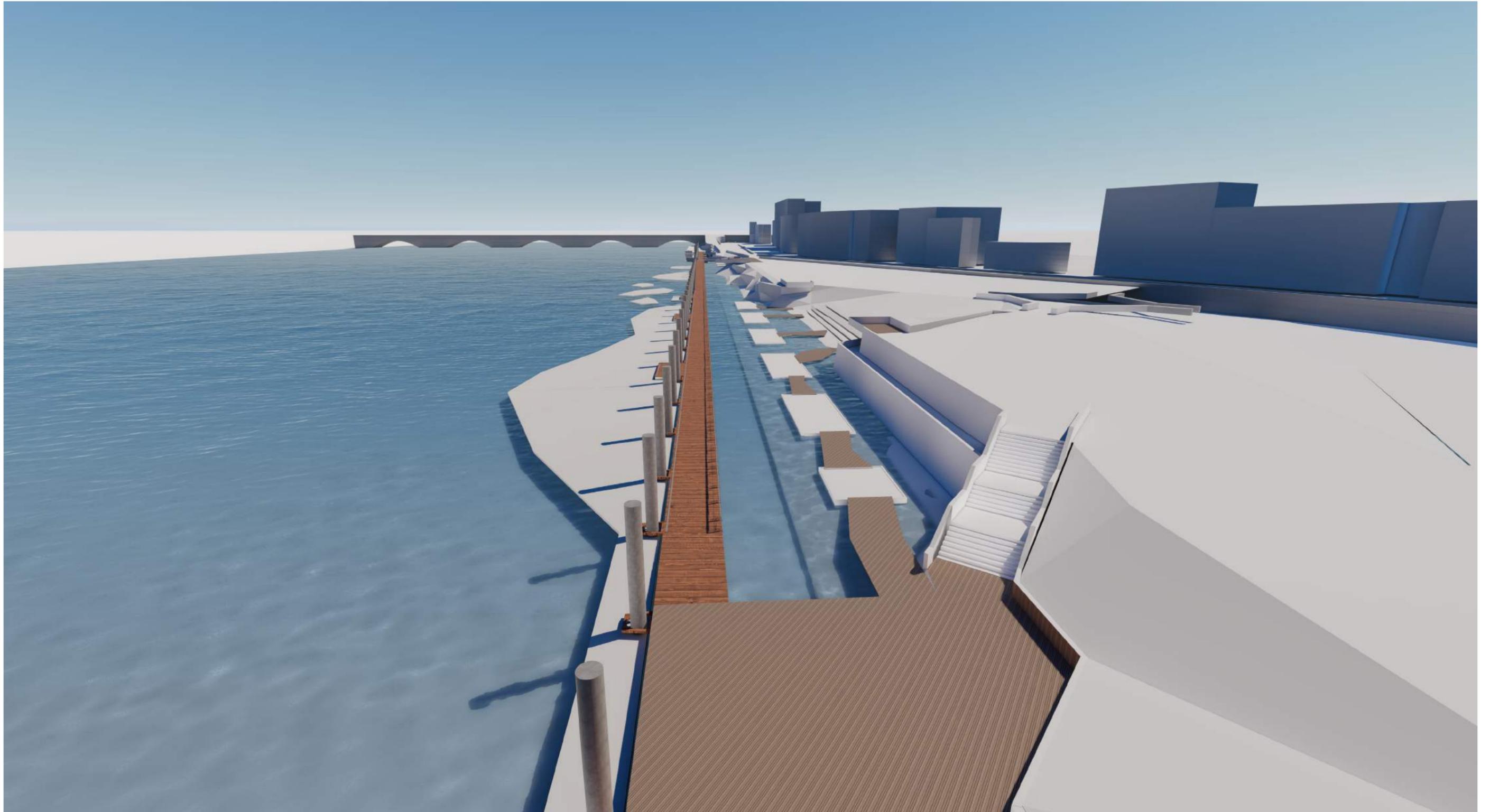
Début de la rampe

Belvédère

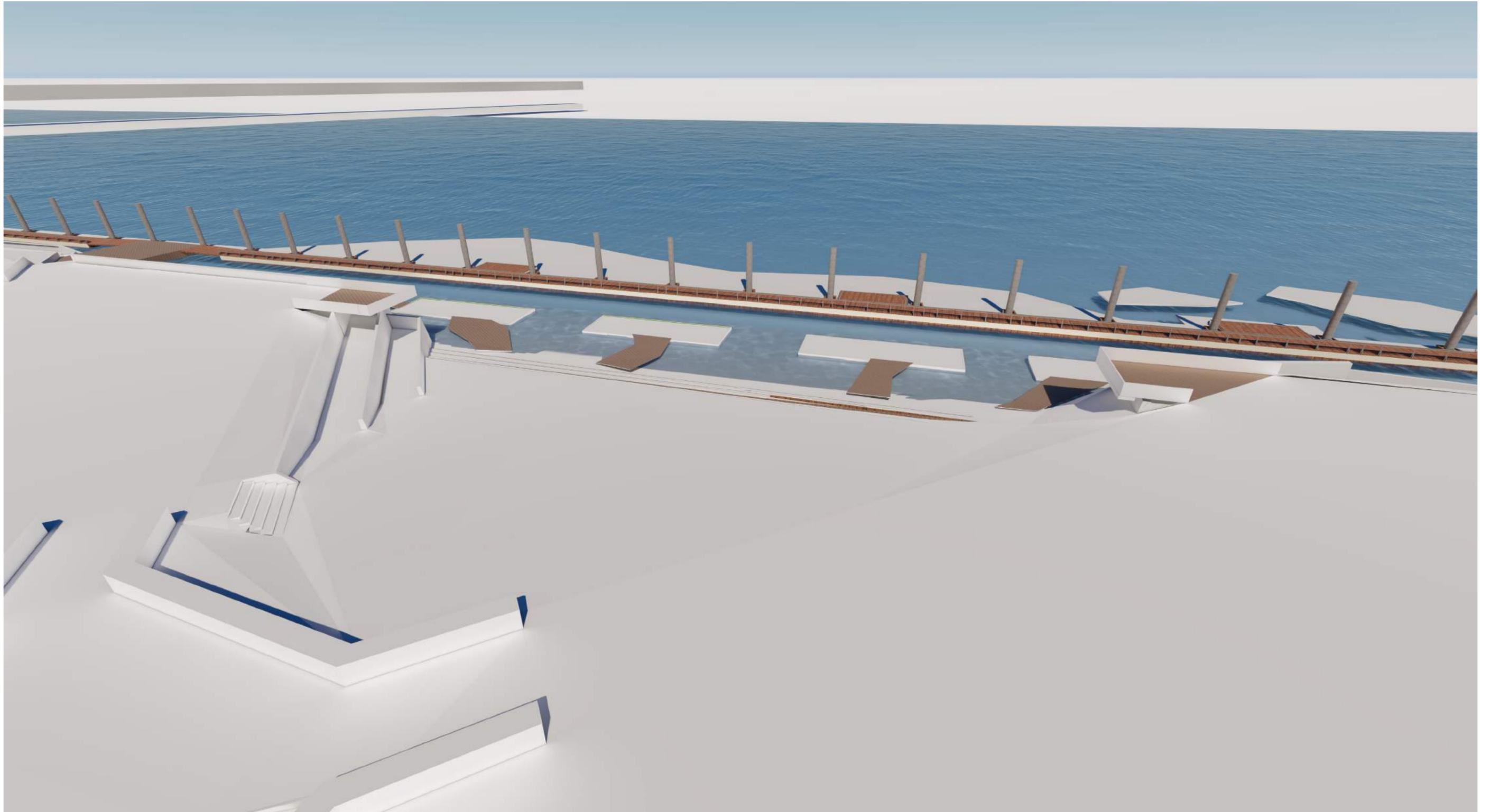
Vue aérienne



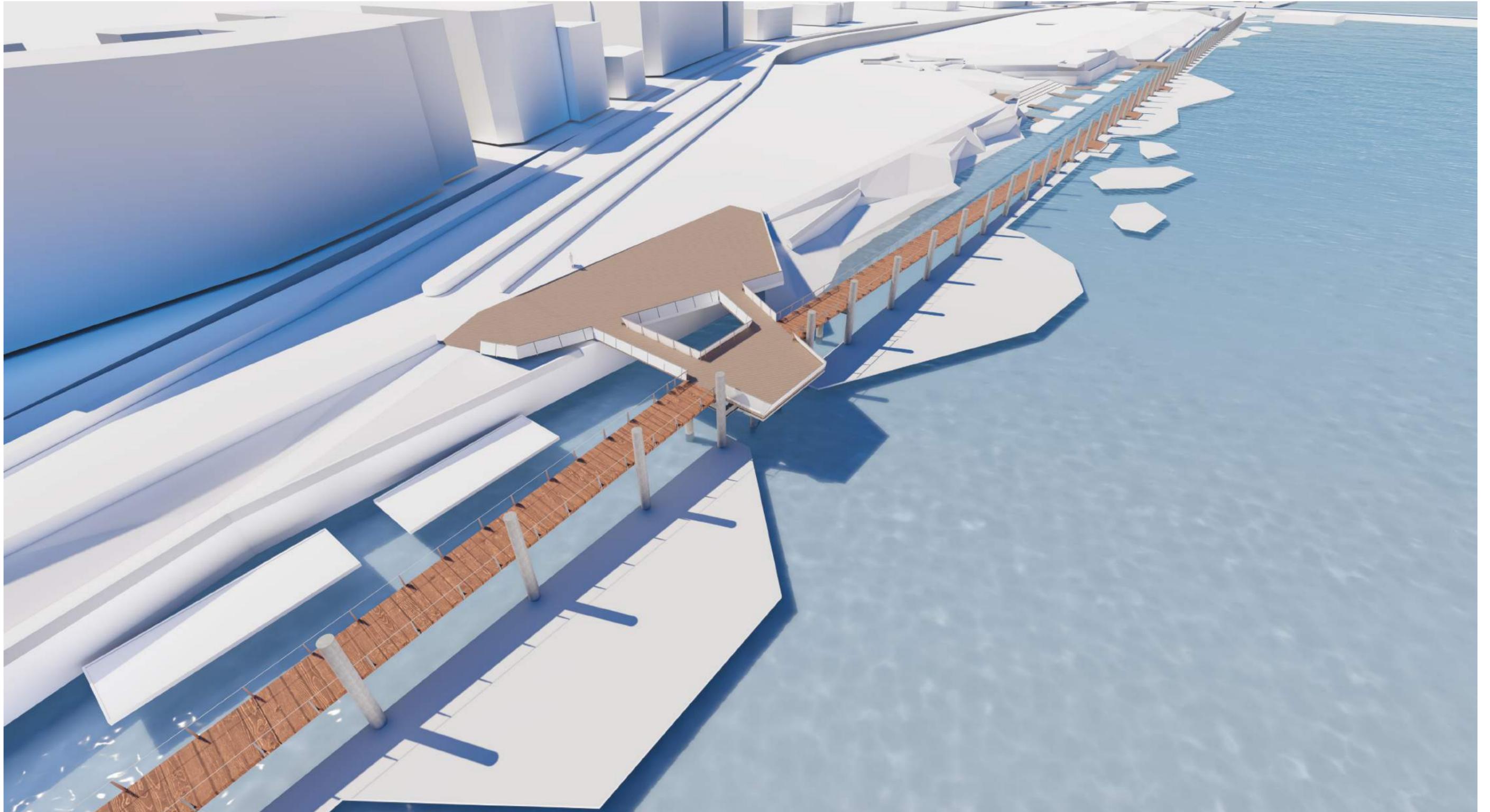
Vue aérienne depuis l'accroche entre la séquence B et C



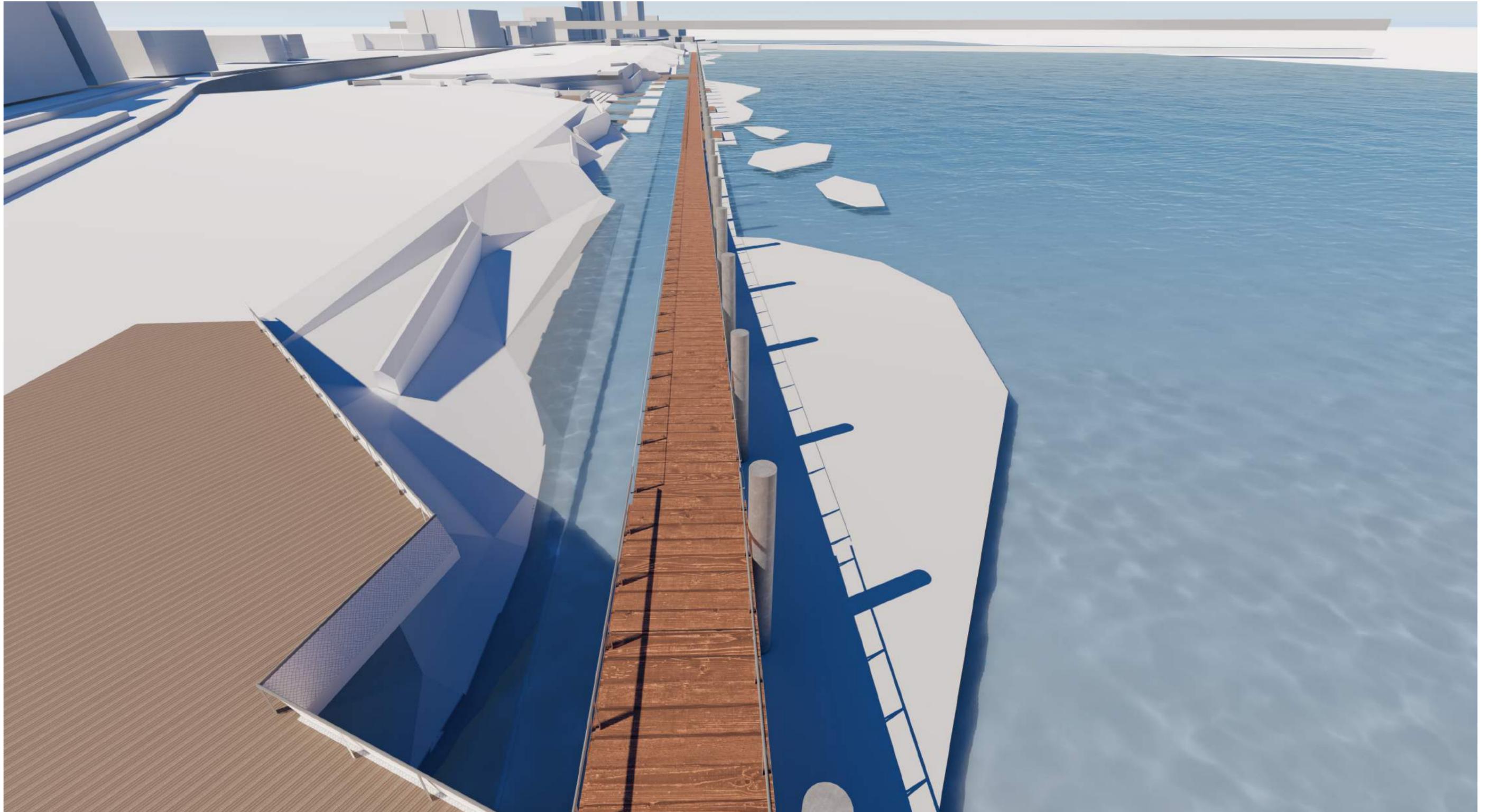
Vue aérienne depuis le solarium



Vue aérienne donnant sur le belvédère de la séquence B



Vue aérienne depuis le belvédère



LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 AUX ABORDS DU PROJET

